



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2020/154 Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Séance du jeudi 9 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 9 juillet 2020 à 19 h 00, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 3 juillet 2020, se sont réunis au nombre de 30, au gymnase Jesse Owens, 3 avenue de l'Aunette, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 30

Excusés

représentés : 5

Absents :

*Arrivé à 20 h 00 n'a pas pris part au vote des points 1 et 2 inscrits à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Marcus M'boudou, Aurélie Monfils, Gilles Melin, Souad Medani, Serge Mercieca, Véronique Gauthier, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Sonia Schaeffer, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Séverin Yapo, Dounia Kebbab, Jérémie Kawouk*, Claudia Sy Queiros, José Peres, Loubna Ziani, Zadi Djiedieu, Laurent Stillen, Claude Stillen, Isabelle Flandin, Sylvain Perreau

Excusé.e.s représenté.e.s :

Claudine Cordes à Grégory Gobron, Kykie Basseg à Marcus M'Boudou, Sofiane Seridji à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Véronique Gauthier, Olivier Guedes à Souad Medani

Absent.e.s Excusé.e.s :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
9 juillet 2020
DÉLIBÉRATION
N°2020/154

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis,
Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et D2312-3,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment l'article 19,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

VU le document d'orientation budgétaire transmis au Conseil municipal,

VU l'avis de la commission des finances en date du 7 juillet 2020,

VU l'avis du Bureau municipal,

APRÈS DELIBERATION

PREND ACTE de la présentation des orientations budgétaires générales du budget 2020, sur la base d'un rapport annexé à la présente délibération.

ADOpte PAR 27 VOIX POUR
ET 8 VOIX CONTRE

(Claudia Sy Queiros, José Peres, Loubna Ziani, Zadi Djiedieu, Laurent Stillen, Claude Stillen, Isabelle Flandin, Sylvain Perreau)

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : **17 JUIL. 2020**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



ANNEXE A LA DELIBERATION N°2020/154 DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2020

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Moment important de la préparation budgétaire, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), fait suite aux conférences budgétaires réunissant Monsieur le Maire, les Elu-es de secteur, les chefs de services et la Direction Générale. Ce rapport constitue un moment essentiel de la vie de notre collectivité et précise les principales orientations de l'exécutif local pour le budget à voter. À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Au titre de la crise sanitaire inédite que nous connaissons, le ROB n'a pu être examiné en séance du conseil municipal puisque d'ordinaire, il doit être examiné dans les deux mois précédents l'élection municipale. Le législateur a donc adopté une réforme permettant de présenter le ROB durant la même séance que le vote du budget primitif.

Au vu de la présentation intégrant l'ensemble des données du budget dans son rapport de présentation, il convient de prendre acte du ROB conformément aux orientations précisées dans le rapport complet du budget primitif 2020.

I. UN CONTEXTE MARQUE PAR UNE CRISE SANITAIRE SANS PRECEDENT

• Sur le plan national

- ✓ Un projet de loi de finances basé sur une hypothèse de croissance révisée à – 11% pour 2020, tire les conséquences de la baisse prolongée d'activité économique au deuxième trimestre pendant la période de confinement en raison du Coronavirus Covid-19 et d'un retour progressif à la normale.
- ✓ La révision des perspectives de croissance et l'impact budgétaire des mesures d'urgence conduisent à revoir le déficit public à -11,4% (contre -9,1% dans la dernière loi de finances rectificative).

• Les enjeux du 3ème projet de loi de finances rectificative pour 2020 :

- ✓ Prolonger les mesures d'urgences en faveur des salariés et des entreprises. Renforcement des moyens face aux conséquences économiques et sociales de la crise. Les dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises sont prolongés et leurs moyens renforcés pour atteindre au total près de 31 Md€ pour l'activité partielle et 8 Md€ s'agissant du fonds de solidarité pour les très petites entreprises (TPE).
- ✓ Soutenir les secteurs les plus touchés par la crise du Coronavirus Covid-19 et préparer leurs rebonds par des plans de soutien d'urgence, représentant une mobilisation de ressources de 43,5 Md€ au total, auxquels l'Etat et ses opérateurs contribuent fortement.
- ✓ Accompagner les collectivités territoriales face à la crise du Coronavirus Covid-19 et les aider à soutenir la reprise d'activité. Ce sont près de 4,5Md€ qui sont mobilisés pour leur venir en aide.
- ✓ Soutenir les plus fragiles. Des aides sont par ailleurs prévues pour les plus fragiles, avec un renforcement des moyens dédiés à l'hébergement d'urgence et à la lutte contre les violences faites aux femmes, le financement des aides exceptionnelles aux étudiants et aux jeunes précaires ainsi que des bourses et des aides sociales pour les Français de l'étranger.

• Sur le plan local, de nouvelles priorités pour répondre aux attentes des concitoyens suite à la crise sanitaire :

- ✓ Le choix du maintien d'un service public fort dans les domaines éducatifs, sécuritaires, sociaux, culturels, sportifs jeunesse et associatifs.
- ✓ Faire face au décrochage scolaire et à l'augmentation des inégalités scolaires en mettant en place de nombreux dispositifs pour les enfants et les jeunes.
- ✓ Contenir et limiter les difficultés sur le territoire durant la période des vacances d'été en proposant un large panel d'activités pour tous les âges.
- ✓ Répondre aux attentes sociales en terme d'emploi, d'aides sociales y compris alimentaires en faisant appel et soutenant le tissu associatif investi sur ces domaines.
- ✓ Pérenniser l'atelier communal de confection de masques en créant un nouvel outil local pour en faire un outil d'insertion et de production locale.

II. Les principales orientations du budget 2020

Conformément aux orientations budgétaires présentées, l'élaboration du budget primitif 2020 s'est faite sur la base des priorités suivantes :

- ✓ Maintenir le cap sur les priorités du projet municipal.
- ✓ Maintenir un haut niveau de service public tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010).
- ✓ Limiter le recours à l'emprunt et poursuivre le désendettement.
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale.
- ✓ Poursuite de la modernisation du service public local.

1. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement, sont en diminution de – 1,21% par rapport au Budget Primitif 2019, s'établissent à **37 609 137 €**.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2020 par rapport au Budget Primitif 2019.

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation %
013	Atténuations de charges	244 000,00	311 000,00	27,46
70	Ventes de produits fabriqués - Prestations de services	2 660 196,00	2 267 698,00	-14,75
73	Impôts et taxes	26 519 217,00	26 519 191,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	7 612 247,00	7 831 118,00	2,88
75	Autres produits de gestion courante	225 891,00	204 994,00	-9,25
Total des recettes de gestion courante		37 261 551,00	37 134 001,00	-0,34
76	Produits financiers	5 400,00	33 894,00	527,67
77	Produits exceptionnels	500 000,00	138 472,00	-72,31
Total des recettes réelles de fonctionnement		37 766 951,00	37 306 367,00	-1,22
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	302 770,00	302 770,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		302 770,00	302 770,00	0,00
Total général des recettes de fonctionnement		38 069 721,00	37 609 137,00	-1,21

La fiscalité :

Le produit de la fiscalité directe (compensation de la taxe d'habitation et les taxes foncières) est évalué à 16,76 M€. La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux. Nos taux communaux sur la taxe foncière restent inchangés depuis 2010.

Les dotations de l'Etat :

Les dotations de l'Etat aux collectivités devraient être stables en 2020. Globalement, la loi de finances pour 2020 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités. La loi de Finances pour 2020 prévoit les mêmes péréquations qu'en 2019, c'est-à-dire une augmentation de la dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Quatre dotations constituent l'essentiel des concours financiers pour notre commune :

- La dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) dont la prévision s'établit à 3 300 817 € soit une baisse de - 2,13 % soit -71 855 € par rapport à celle de 2019.
- La dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) dont la prévision s'établit à 988 787 €, soit une hausse de + 9,33%.
- Le fonds de Solidarité Région Ile de France (F.S.R.I.F.) dont la prévision de 986 651 € demeure inchangé par rapport à celle de 2019.
- Le Fonds de Péréquation des Ressources communales et Intercommunales (FPIC) dont la prévision de 437 000 € en baisse de - 4,63% soit - 21 193 € par rapport à celle de 2019.

Les participations de l'Intercommunalité :

Une ressource nous est attribuée par la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart dont la ville est membre.

- L'attribution de Compensation (A.C.) : son montant a été fixé à 6 526 527 € en augmentation de +0,64% soit + 41 541 € par rapport à 2019.

Le produit des services :

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (restaurant scolaire, Centre de loisirs, Céles...) s'établissent à 2 267 698 € soit une diminution de -14,75% soit - 392 498 € par rapport à 2019, du fait de la crise sanitaire.

Les autres recettes :

Elles sont constituées essentiellement des participations que nous recevons dans le cadre de nos politiques contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), l'Etat (Emplois aidés), la Région et le Département. En hausse de + 2,88%, ces recettes s'établissent en prévision à 7 831 118 €.

➤ Les dépenses de fonctionnement :

Le budget étant par définition équilibré, les dépenses de fonctionnement évoluent également en hausse et s'établissent à 37 609 137 €.

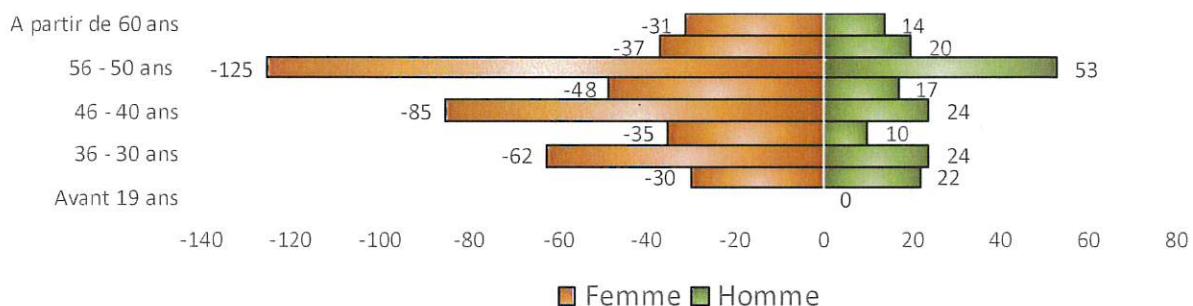
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation %
011	Charges à caractère Général	8 193 616,00	8 539 890,00	4,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 465 000,00	23 043 022,00	-1,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres Charges de gestion courante	2 510 099,00	2 665 782,00	6,20
Total des dépenses de gestion courante		34 168 715,00	34 248 694,00	0,23
66	Charges financières	688 100,00	664 279,00	-3,46
67	Charges exceptionnelles	250 000,00	157 800,00	-36,88
Total des dépenses réelles de fonctionnement		35 106 815,00	35 070 773,00	-0,10
023	Virement à la section d'investissement	2 255 331,00	1 737 753,00	-22,95
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	707 575,00	800 611,00	13,15
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 962 906,00	2 538 364,00	-14,33
Total général des dépenses de fonctionnement		38 069 721,00	37 609 137,00	-1,21

Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont en baisse de -1,80% et s'établissent, en prévision à 23 043 022 €. Grâce aux efforts de gestion, la Ville a fait une économie d'environ 421 978 € sur les dépenses de personnel sur l'année 2019. Cet effort de gestion sera poursuivi tout en maintenant une politique active des ressources humaines pour une plus grande adéquation des compétences et des ressources afin de préserver un service public de qualité. De même, le rajeunissement d'une partie du personnel communal remplaçant des départs en retraite améliore aussi le coût des dépenses.

La répartition des agents par âge et sexe :

Pyramide des ages



LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE :

Au 1^{er} janvier 2020, au tableau des effectifs, la commune compte 648 agents titulaires et non titulaires.

Même si le dispositif des Emploi d'Avenir a été supprimé au niveau national, la Municipalité attache toujours autant d'importance dans l'insertion des publics éloignés de l'emploi par le biais de dispositifs tels que les contrats aidés, baptisés depuis leur rénovation en 2018 PEC (Parcours emplois compétences). Pour 2020, la ville a dans ses effectifs 10 agents en PEC répartis dans différents domaines : ATSEM, Entretien, Centre technique, sécurité aux abords des écoles.

Les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également ses « périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais d'annonces, cabinets de recrutement, frais médicaux, frais d'équipement de sécurité, budget de fonctionnement du service du personnel...).

Pour autant, notre collectivité continue de se doter d'une politique de gestion des ressources humaines modernisée avec un plan de promotion interne ainsi qu'un plan de formation professionnelle (282 500 €/an) permettant d'optimiser notre gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences.

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante :

Le chapitre des charges à caractère général recense les crédits d'interventions des services pour décliner les différentes actions municipales en faveur de nos concitoyens. Il regroupe les dépenses les plus générales et diverses (fluides, prestations de service, téléphone, affranchissements, assurances, entretien, maintenance, transports, etc..) du fonctionnement courant de la Ville.

Les charges à caractère général sont en hausse de + 4,23% par rapport au Budget Primitif 2019. Cette hausse qui reste importante doit être relativisée au regard de l'intégration dans nos dépenses du paiement en direct des transports scolaires à la place d'Ile de France Mobilité qui en contrepartie nous rembourse la dépense. A cela faut ajouter certaines dépenses de fonctionnement intégrant aussi l'externalisation de l'entretien des locaux de l'école Moulin à Vent maternelle (en diminution sur la masse salariale) ainsi qu'à l'achat de matériaux pour l'entretien des bâtiments publics fait en régie.

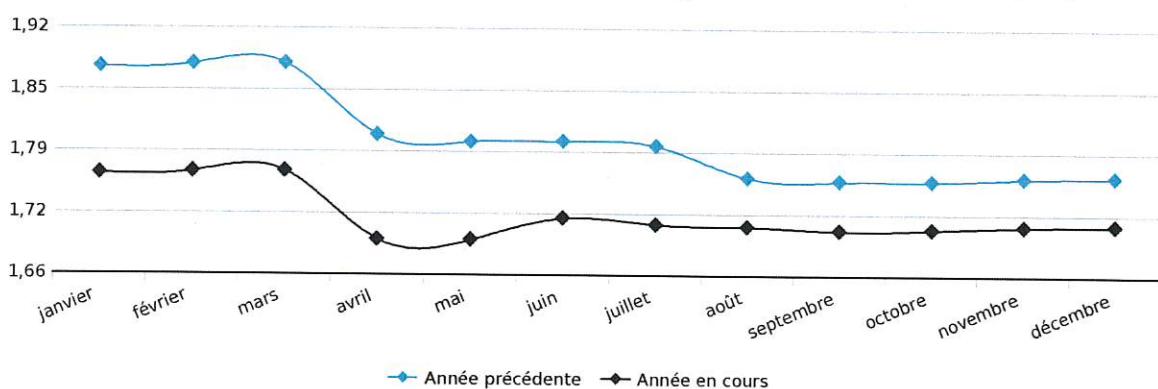
Les autres charges de gestion intègrent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS.

Les intérêts de la dette :

Ce poste de dépenses connaît une baisse de - 3,46% pour le budget 2020. Ce résultat est à relier à la politique de désendettement dans laquelle la ville s'est engagée.

La dette est constituée pour 54% de prêts à taux fixe et pour 46% à taux variables. Son taux moyen annuel est de 1,71% et sa durée résiduelle moyenne est de 11,01 ans.

Évolution annuelle du taux moyen avec dérivés (%)



La dotation aux amortissements :

Source de financement pour la section d'investissement, cette dotation est en hausse de + 13,15% par rapport au Budget Primitif 2019 dû aux biens de plus de 500 € TTC.

Virement de la section de fonctionnement :

Malgré les contraintes pesant sur les recettes, une épargne de 1 737 753 € a pu être dégagée et constituera une source de financement pour la section d'investissement.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à **13 793 916 €** en recettes comme en dépenses. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Les dotations de soutien à l'investissement des Communes est de 2,0 Md€ pour le bloc communal, hors FCTVA.

➤ Les recettes d'Investissement :

Les recettes ressources proviennent :

- du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA, soit 1 100 000 €.
- du versement au titre de la taxe d'aménagement, soit 103 821 €.
- des subventions de l'Etat, Régions et Département soit 2 974 146 €.
- des amendes de police, soit 15 000 €.
- d'un autofinancement de 1 737 753 €.
- du produit des cessions d'immobilisations, soit 2 416 085 €.
- d'une ligne d'emprunt limitée à 3 660 000 € permettant de financer les dépenses d'investissement et de poursuivre le processus de désendettement de la ville.

➤ Les dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement sont de l'ordre de 8,6M€ (avec les travaux en régie), répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité. Ces dépenses d'investissement sont financées par 40,87% d'emprunt nouveau. Le reste provient de notre autofinancement et des subventions reçues.

Les principales opérations d'investissement prévues au BP 2020 sont de l'ordre de 8,6M€ et visent :

- à l'aménagement du Complexe Sportif E. Gagneux pour 613 500 €.
- à des travaux de réhabilitation de la rue Robida pour 1 339 583 €.
- à des travaux de voirie Rue du temple pour 1 214 773 €.
- à la construction du RAM/LAEP pour 862 041 €.
- à des travaux de voirie et espaces verts, rue de Rigny-Talhouet- Fondation Dranem- Impasse Marie Thérèse et la place des fêtes pour 1 100 895 €.
- à la création d'aménagement cyclable pour 127 200 €.
- à la création d'un réseau de fibres optiques multiservices pour 10 000 €.
- à des travaux sur divers bâtiments communaux et équipements scolaires pour 1 638 627 €.
- à la fourniture et pose de 21 caméras (ensemble de la Ville) pour 330 000 €.
- à l'acquisition du matériels techniques pour services et véhicules pour 622 431 €.
- à des travaux dans le cimetière et à des plantations d'arbres pour 40 800 €.
- à divers travaux de voirie (chemin des glaises, mises aux normes passages piétons et mises aux normes des dos d'ânes...) pour 527 628 €.

● Montant du budget consolidé :

Le montant du budget consolidé est égal à 51 403 053 €.

➤ Capacité de désendettement :

L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'équipement est de 2,235M €.

Elements de synthèse	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
dette globale est de :	35 498 367,16 €	35 344 310,50 €
taux moyen s'élève à :	* 1.76 %	* 1.88 %
durée résiduelle moyenne est de :	11.03 ans	10.93 ans
durée de vie moyenne est de :	6.01 ans	5.89 ans

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

****Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

➤ Les taux d'imposition :

Les taux sont maintenus au même niveau qu'en 2019 (identiques depuis 2010).

La fiscalité des ménages ne subira pas de hausse de taux.

En 2020 plus de 80% des ménages Rissois seront totalement exonérés du paiement de la taxe d'habitation.

L'état prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattement en vigueur.

Nature de la taxe	Taux 2020	Taux 2019	Taux 2010
Taxe d'habitation	/	18,33%	18,33%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,74%	22,74%	22,74%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,59%	112,59%	112,59%

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Les collectivités ne votent donc plus ce taux puisqu'il est gelé.

La valorisation des bases prend en compte deux éléments :

- L'actualisation des valeurs locatives votées par le parlement à + 0,9% pour les bases de la taxe d'habitation,
- + 1,2% pour les bases des taxes foncières,
- et la variation physique des bases évaluée à + 0,2% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les taxes directes (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent 58 % du produits des taxes et impôts et 45 % des recettes réelles de fonctionnement.

➤ Les principaux ratios financiers :

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyenne de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 192,15 €	1 380,00 €
2	Produit des impositions directes / population	308,28 €	625,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 268,15 €	1 515,00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	304,44 €	259,00 €
5	Encours de la dette / population	1 206,69 €	1 118,00 €
6	Dotation globale de fonctionnement / population	145,82 €	244,00 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)	65,70%	60,0%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	1,07	1,10
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	0,99	1,16
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (2)	104,15%	94,30%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)	24,01%	17,9%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)	95,15%	77%

*Site DGCL

Nos dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures à la moyenne de notre strate ce qui démontre que nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, le produit des impôts directs (taxes d'habitation et foncières) est inférieur à la moyenne de notre strate, grâce à notre politique de gel des taux nos concitoyens payent moins que dans la moyenne des autres communes de notre strate.

Nos dépenses d'investissement sont aussi légèrement supérieures à la moyenne.